



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## investissements

Question écrite n° 78796

### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'investissement et l'économie. La reprise est en route. Il s'agit désormais de la consolider et de l'accélérer. Le chômage reste pourtant élevé et la création d'emplois, qui est une priorité, passe par la poursuite des réformes. Celles que le Gouvernement a déjà initiées, notamment avec la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de responsabilité et de solidarité, ont des résultats encourageants, puisque de nouveaux indicateurs sont aujourd'hui positifs. L'on ne peut que s'en réjouir. Comme l'a indiqué l'INSEE en janvier, les entreprises françaises envisagent d'augmenter leurs investissements de 3 % en 2015. De même, l'augmentation de 3 % de la consommation de biens par les ménages, dont le pouvoir d'achat augmente, se confirme. Il faut donc bien persévérer et amplifier le mouvement des réformes, pour libérer encore plus la croissance. Le projet de loi Macron, que l'Assemblée nationale vient d'adopter et qui est en cours d'examen au Sénat, s'inscrit dans cette démarche. M. le député se réjouit de constater que le Gouvernement continue dans cette voie et suit le cap que le Président de la République a fixé. Ainsi, hier, le Premier ministre a annoncé un plan pour l'investissement (dont le groupe socialiste se félicite) afin de soutenir la croissance et la reprise. C'est ce que les Français attendent et il faut s'en féliciter. Il salue l'effort réalisé notamment pour stimuler cet investissement en direction du secteur privé et du secteur public. En ce qui concerne le secteur privé, il faut indéniablement inciter les entreprises à investir beaucoup plus qu'elles ne le font aujourd'hui. L'avantage fiscal exceptionnel accordé pour tous les investissements industriels réalisés au cours des douze prochains mois lui paraît tout à fait déterminant dans le processus de modernisation des outils de production et de création d'emplois qui ont été engagés. De même, porter à 8 milliards d'euros sur quatre ans, contre 6 milliards actuellement, la capacité des prêts de développement de la Banque publique d'investissement (BPI), doit réveiller l'appétit des entrepreneurs français et favoriser le développement des PME et des ETI. Mais l'investissement public est tout aussi primordial. Soutenir celui-ci, en particulier, en direction des communes et des intercommunalités est indispensable, notamment, afin de stimuler l'activité dans le secteur des travaux publics. En effet, les collectivités locales sont créatrices d'emplois, et elles doivent être soutenues. Pour ce qui concerne les aides à la rénovation de logements, notamment les interventions de nature à entraîner des économies d'énergie il se réjouit du renforcement des crédits alloués à l'Agence nationale de l'habitat. Toutefois, il souhaitait avoir des précisions quant aux conditions de mise en œuvre de ces mesures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78796

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 avril 2015](#), page 3161

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)